

# DÉROULEMENT DE FORMATION



## Formation EPI

Équipier de Première Intervention



(Ref : MOD\_2023058)

### ORGANISATION

**Durée du module :**

5 heures sur 1 jour

**Nombre de stagiaires :**

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

**Intervenant :**

Formateur incendie : Sapeur Pompier ou SSIAP 3

**Lieu :**

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

**Délais d'accès :**

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

*NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.*

**Tarif :**

0,00 € / personne

**Personne en situation de handicap :** merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



### STATISTIQUES 2023

\* Non évalué en 2023

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

**Public visé :**

Cette formation s'adresse au personnel désigné par le chef d'établissement.

Formation plus complète que la formation à la manipulation d'extincteurs (FME), sur la démarche coordonnée d'intervention et de lutte contre l'incendie

**Prérequis :**

Pré-requis : néant.

**Objectifs :**

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Connaître les comportements adaptés, maîtriser un départ de feu et savoir manipuler les moyens de secours existants
- Donner l'alerte, reconnaître les dispositifs d'alarme et connaître le signal d'alarme
- Connaître et appliquer les consignes de sécurité incendie, les procédures d'évacuation et les cheminements de l'établissement
- Savoir guider les secours extérieurs et faire un rapport de la situation

Chaque personnel devient un acteur actif de la prévention incendie dans son établissement.

*Réglementation : Articles L4121-1 et L4121-2 Article R4227-28 du code du travail*

*Règle R6 de l'APSAD §3.3.3*



## Formation EPI

Équipier de Première Intervention

(Ref : MOD\_2023058)

### PROGRAMME

Durant la formation Équipier de Première Intervention, les points suivants seront abordés :

**- DEPART ET PROPAGATION D'UN INCENDIE**

Combustion / Triangle du feu / Propagation

**- MOYENS DE LUTTE CONTRE UN DEPART D'INCENDIE**

Classe de feu / Agents d'extinction / Principes d'extinction

**- DECLENCHEMENT DE L'ALARME**

Consignes de sécurité / Alarme / Évacuation (rôle des guide et serre-file) / Point de rassemblement

**- DECLENCHEMENT DE L'ALERTE**

Le contenu indispensable / Les actions et réactions immédiates

**PROCEDURES DE L'ETABLISSEMENT + VISITE DE L'ETABLISSEMENT EXERCICES PRATIQUES MANIPULATION D'EXTINCTEURS**

*A noter : les exercices pratiques sont réalisés soit à l'aide d'un simulateur de feu, soit à l'aide d'un générateur de flammes à gaz (sans danger pour les stagiaires, totalement sécurisé et propre)*

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

**Méthodes pédagogiques :**

Formation alliant apports théoriques et pratiques, exercices pratiques sur feu réel, formation pratique et opérationnelle avec les extincteurs, interactivité, DCP, brainstorming, procédure interne d'incendie, etc...

**Outils pédagogiques :**

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

**Matériel pédagogique :**

Générateur de flammes à gaz, bouteille de gaz, extincteurs, point d'eau, RIA et alarme incendie (moyens internes) etc...

**Modalités d'évaluation :**

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé activement peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation EPI.

**Périodicité :**

Préconisé tous les ans.

**Documentation stagiaire :**

Mémo INCENDIE remis à chaque stagiaire